

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-073 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 49 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 61

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Avenant à la convention conclue avec le CEN pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS Albarine

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

VU la compétence communautaire en matière d'environnement et d'aménagement touristique des sites naturels ;

VU la décision n°2018-025 adoptant le projet d'aménagement des sites de Torcieu et Chaley dans le cadre du projet verticale intégré au Plan de Gestion de l'ENS Albarine ;

VU la directive 2014/24 /UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 UE sur la passation des marchés publics et les articles L.2511-6 et L.3211-6 du code de la commande publique définissant les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence ;

VU la délibération n°2022-206 du 28/11/2022, concernant la convention de coopération pour la gestion de l'ENS Albarine ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain est compétente en matière d'aménagement, entretien, gestion et promotion des sites naturels et touristique.

.../...

A ce titre, une convention de coopération entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et la CCPA a été conclue pour 3 ans. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de coopération des partenaires en vue de la réalisation des actions liées à la connaissance, la sensibilisation, la maîtrise foncière, les travaux, les suivis visant à préserver le patrimoine et les paysages du territoire, en conformité avec les dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique.

CONSIDERANT l'avancée des opérations engagées en 2023, il est proposé pour 2024, la déclinaison des actions suivantes :

- Amélioration des connaissances secteur ZH Chaley + pelouses sèches
- ENS entier - Schéma concerté d'organisation des activités de pleine nature
- ENS entier - Animation foncière (communes de Chaley et Torcieu, intervention SAFER)
- Chaley – Tenay : Aire Terrestre Educative (intervention dans les écoles)
- Torcieu - Evenement pour les locaux le 28 avril 2024
- Suivis chiroptères (opération de compavage dans les tunnels)
- Suivis amphibiens
- Gestion administrative et comité de pilotage du projet + animation de projets ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de mettre à jour la convention par voie d'avenant afin d'intégrer les actions programmées pour 2024 pour un budget de 94 850 € comprenant l'intervention de la SAFER pour l'identification des Biens Vacants et Sans Maîtres ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant à la convention de coopération entre le CEN et la CCPA.
- VALIDE les actions proposées et le budget 2024.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant à la convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024
Publiée le 05 AVR. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

